

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com.
Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 (NOR : MICE2231563A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

COMMUNE DE HÉNANBIHEN

MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur.

Nom complet de l'acheteur : commune de Hénanbihen (22550).
Type de numéro national d'identification : INSEE 22076.
Groupement de commandes : non.

Section 2 : communication.

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
Identifiant interne de la consultation : PROGRAMME-VOIRIE-2023.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Jean-Michel Lebre, tél. 02 96 31 52 51.
E-mail : mairie.henanbihen.compta@orange.fr

Section 3 : procédure.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : **mardi 21/03/2023, à 12 h.**

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : identification du marché.

Intitulé du marché : [programme de voirie 2023](#).

CPV - objet principal : 45233141-9.

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : travaux de réfection de voirie communale.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de Hénanbihen.

Durée du marché (en mois) : 3.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché alloti : non.

Mot descripteur : voirie.

Section 6 : informations complémentaires.

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires : pondération des critères.

- consignées sur les registres papier mis à disposition du public dans les lieux d'enquête susvisés ;
- adressées par courrier postal à Mme la Présidente de la Commission d'enquête publique, à l'adresse suivante : Guingamp-Paimpol Agglomération, 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp ;
- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-plui-gpa@democratie-active.fr.
Le contenu (observation, propositions et éventuelles annexes) devra être transmis par pièce jointe, au format type (PDF, JPEG).
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/plan-local-durbanisme-intercommunal/>
M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération pourra fournir tous les renseignements complémentaires concernant la tenue de cette enquête publique.
Les mesures sanitaires suivantes liées au Covid-19 seront mises en place et respectées pendant toute la durée de l'enquête publique :
- Mesure de distanciation sociale, gel hydroalcoolique, et port du masque recommandé.
- Chaque administré est invité à se munir d'un stylo s'il souhaite apporter des remarques au registre.

Vie des sociétés - Autres

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires de la caisse du Crédit Mutuel de Bretagne de Plestin-Plouaret sont convoqués par le président du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires : le 07/03/2023, à 11 h, au siège social de la caisse, comportant l'ordre du jour suivant :

- modification des statuts de la caisse,
- pouvoirs pour formalités.
A défaut de quorum, les sociétaires de la caisse du Crédit Mutuel de Bretagne susvisée sont convoqués à une nouvelle assemblée générale mixte (conformément à l'article 24 des statuts) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- approbation du rapport du conseil d'administration,
- approbation des rapports de la Fédération,
- approbation des comptes annuels,
- rémunération des parts sociales,
- affectation du résultat,
- variation du capital social,
- élections statutaires.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- modification des statuts de la caisse.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- pouvoirs pour formalités.

le vendredi 17/03/2023

- Plestin-Plouaret, à la caisse de Plestin-les-Grèves, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité.

Publicités réglementées

Cessions Immo à La Une

Enquêtes publiques

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération

Par arrêté n° 2023-001 en date du 3 février 2023, M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération.

L'enquête publique, d'une durée de trente-et-un (31) jours consécutifs, dont le siège sera situé à l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération à Guingamp, se déroulera du lundi 13/03/2023, à 9 h, jusqu'au mercredi 12/04/2023, à 12 h.

Par décision n° E22000168/35 en date du 08/11/2022, complétée par décision en date du 30/01/2023, M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné présidente de la commission d'enquête : Mme Marie-Jacqueline Marchand, maître de conférence en économie à l'université de Rennes I à la retraite ; membres titulaires : Mme Catherine Blanchard, ingénieure principale de la fonction publique territoriale à la retraite, et Mme Marie-Isabelle Perais, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement à la retraite.

Accueil du public par la commission d'enquête : la commission d'enquête se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations et les propositions du public dans le cadre des permanences assurées aux jours et dates ci-dessous :

- A l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération : le lundi 13/03/2023 (14 h à 17 h), mercredi 22/03/2023 (14 h à 17 h), samedi 01/04/2023 (9 h à 12 h), jeudi 06/04/2023 (14 h à 17 h), mercredi 12/04/2023 (9 h à 12 h).

- A la mairie de Bégard : le mardi 14/03/2023 (9 h à 12 h), jeudi 23/03/2023 (9 h à 12 h), vendredi 07/04/2023 (9 h à 12 h).

- A la mairie de Bourbriac : le jeudi 23/03/2023 (14 h à 17 h), jeudi 06/04/2023 (14 h à 17 h).

- A la mairie de Callac : le lundi 13/03/2023 (14 h à 17 h), jeudi 23/03/2023 (9 h à 12 h), vendredi 07/04/2023 (9 h à 12 h).

- A la mairie de Paimpol : le mardi 14/03/2023 (9 h à 12 h, mairie), samedi 25/03/2023 (9 h à 12 h, salle Feutren), vendredi 31/03/2023 (14 h à 17 h, mairie), mercredi 05/04/2023 (14 h à 17 h, mairie), mardi 11/04/2023 (14 h à 17 h, mairie).

- A la mairie de Pontrioux : le vendredi 24/03/2023 (14 h à 17 h), jeudi 06/04/2023 (9 h à 12 h).

- Permanence téléphonique : le mercredi 22/03/2023 (9 h à 12 h).
Les prises de rendez-vous à la permanence téléphonique s'effectuent auprès du service urbanisme de l'agglomération par mail adressé à urbanisme@guingamp-paimpol.bzh, avant le 20/03/2023.

Le dossier sur support papier peut être consulté dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, hors fermetures exceptionnelles :

- A l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération, situé 3, rue Auguste-Pavie à Guingamp, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

- A la mairie, 2, rue de la Résistance à Bégard, les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- A la mairie, 11, place du Centre à Bourbriac, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- A la mairie, place Jean-Auffret à Callac, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

- A la mairie, 10, rue Pierre-Feutren à Paimpol, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- A la mairie, place de la Liberté à Pontrioux, du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi, de 8 h 30 à 12 h ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 10 h à 12 h.

Le dossier d'enquête publique est également tenu à disposition :

- sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération, situé 3, rue Auguste-Pavie à Guingamp ;
- à tout moment, durant toute la période de l'enquête, sur le site de Guingamp Paimpol Agglomération : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/plan-local-durbanismeintercommunal/> et sur le site : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-gpa/>

Les observations et propositions du public portant sur le dossier d'enquête publique peuvent être :

- formulées par voie informatique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-gpa/> ;

PUBLICITÉS
IMMOBILIÈRES
RÉGLÉMENTÉESVENTES
AUX ENCHÈRES
IMMOBILIÈRESVENTES
JUDICIAIRES
IMMOBILIÈRESCESSIONS
DOMANIALES
BIENS COMMUNAUXRENDEZ-VOUS
EN
ANNONCES
CLASSÉES

VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ?

Saisissez votre annonce légale sur :
regions-annonceslegales.com



Tous journaux
habilités en France

Devis & attestation
de parution immédiats

regions-annonceslegales.com
Créer et publier vos annonces légales en ligne